

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Septembre 2001

à 18 heures15

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. – LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. - THOMAS D. – COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. – LE BAIL M. - PLOUX G. – LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P. - LE MARREC Y. – GUENNIC MT. – MEUNIER J. – ANGER M. – JOUANIGOT A. - KERHERVE J. - RICHARD G.

ABSENTS : Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.

M. SALAUN JC .qui donne pouvoir à Mme ANGER M.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire transmet au nom de tous, un message de sympathie à l'attention de M. LE FOLL qui a perdu sa belle-mère et son frère cet été.

M. LE FOLL remercie toutes les personnes qui lui ont manifesté des marques de sympathie à ces occasions.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance (voir note de présentation)

1° POINT – Conversion des prêts bancaires en euros pendant la période transitoire – CREDIT AGRICOLE et CAISSE D'EPARGNE

M. LE FOLL rappelle qu'à compter du 1 janvier 2002 tout devra fonctionner en euros.

Afin d'assurer ce passage dans les meilleures conditions, les pouvoirs publics recommandent aux collectivités publiques de souscrire leurs nouveaux emprunts en euros et aux établissements de crédit de réaliser le basculement de leur encours dès le 2° semestre 2001.

Si le conseil donne son accord, La Caisse d'Epargne convertira l'ensemble de nos prêts le 11 Novembre 2001 et le crédit Agricole le 17 Novembre 2001.

Le 2° semestre 2001 sera considéré comme une période rodage. Cette conversion représente une simple formalité, tous nos contrats d'emprunts libellés en francs actuellement seront libellés en euros.

Accord du conseil.

D. THOMAS et P. LE ROUX se proposent de programmer une information sur l'euro à l'intention des particuliers.

2° POINT – PRIX DE VENTE DU LOT N° 3 – Lotissement du Rucaër – 1° tranche

Au moment de la mise en vente de ce lotissement, le lot n° 3 n'avait pas trouvé acquéreur pour deux raisons, d'une part, à cause de sa superficie (1 180 m²) et d'autre part, parce qu'il avait été remblayé.

Au cours de la séance du 21 Février 1985, le conseil municipal de l'époque avait décidé de fixer un prix forfaitaire pour ce lot : 72 000 francs TTC.

Il se trouve que ce lot resté invendu a peut-être trouvé acquéreur.

Le maire propose :

* de porter le prix forfaitaire à 80 000 francs TTC,

* d'inclure dans l'acte, la clause de non recours comme prévu précédemment (du fait du remblaiement).

* de demander à Me COADIC, notaire à GUINGAMP de rédiger l'acte de vente, comme elle l'avait fait pour les autres lots de ce lotissement.

Accord du conseil

3° POINT – PRIX DE VENTE D'UN LOT – ZONE ARTISANALE DE PARC-CRENN

La commune est propriétaire de la parcelle N° 96 d'une contenance de 2 925 m² dans la zone artisanale de "Parc-Crenn.

Une personne est intéressée par ce terrain au prix proposé, à savoir 15 francs HT le m² (prix districial)

Le maire propose au conseil de fixer le prix de vente du m² de ce terrain à 15 francs HT le m² et de désigner comme notaire Me COADIC qui avait déjà en charge le dossier de ce lotissement.

Accord du conseil.

4° POINT SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

1 – ECHIQUIER GUINGAMPAIS

Le maire a reçu le président, Monsieur LE PERF.

JP LE ROUX, de PABU, champion de Bretagne, vice-champion de France, a effectué dans le cadre des championnats d'échecs, un déplacement en GRECE.

Le président de l'Echiquier Guingampais demande à la commune une aide financière sous la forme d'une subvention exceptionnelle, pour une participation aux frais occasionnés par ce déplacement.

B. HENRY précise que le montant total des frais s'élève à 5 263 francs et l'association demande 1 000 francs.

Le maire propose une subvention exceptionnelle 1 000 francs.

Accord du conseil.

2 – F N A C A

B. HENRY explique que la FNACA formule cette demande de subvention pour le mémorial de PLENE JUGON qui sera érigé en 2002 et sur lequel figurent 4 noms de Pabuais.

Cette subvention pourrait être de l'ordre de 500 à 600 Francs.

Le maire propose 600 francs.

Accord du conseil.

3 – UNION BOULISTE

B. HENRY explique qu'une association de boulistes vient de voir le jour à PABU.

Ils ont engagé 917 francs pour le démarrage de l'association.

L'objectif est d'organiser des concours de boules et d'initier les jeunes à la boule bretonne.

Le 1^o concours est prévu le 6 octobre, un autre en novembre et un autre en décembre.

L'association souhaite une subvention de 2 000 francs, B. HENRY propose 1 500 francs.

Accord du conseil pour 1 500 francs.

Le crédit prévu au Budget Primitif 2001 à l'article subventions étant épuisé, le maire propose de faire une décision modificative, pour pouvoir verser rapidement les subventions aux associations.

Un transfert de crédit de 3 100 francs sera réalisé, de l'article « dépenses imprévues » vers l'article « subventions ».

- article 022 dépenses imprévues	- 3100
- article 6574 Subventions	+ 3100

En attendant H. COLLOBERT, parti faire visiter la classe mobile à des membres de la municipalité de LA MALHOURE, le maire propose un **tour de table**.

B. MABIN signale qu'elle a été contactée par M. MALLARD qui a lui-même été sollicité par SFR, pour l'installation d'une antenne sur son terrain, dans le secteur de La Poterie. Il demande l'accord du Conseil Municipal.

Le maire a lui aussi reçu la visite d'un représentant de chez SFR. Avant de s'engager dans une quelconque démarche, il lui a demandé de lui fournir un dossier complet.

MT GUENNIC demande si l'arrivée du gaz est prévue rue Pasteur.

Y. GEORGES répond que GAZ de FRANCE a fait une étude et une seule personne était intéressée dans le prolongement de la rue de l'église. Ainsi, pour le moment, le réseau s'arrêtera au bourg. Par contre, il veut bien relancer Gaz de France.

L. FREMONT : Un certain nombre de personnes de PABU vont recevoir la médaille du travail. Vers la mi-décembre une réception sera organisée pour tous les médaillés de l'année.

B. HENRY a organisé hier une réunion de préparation au Forum des Associations. Cette réunion a été très constructive.

Le Forum se déroulera le samedi 6 octobre, salle polyvalente, de 14 heures à 18 heures.

Chaque association aura son stand.

Le bénéfice de la buvette sera reversé aux associations.

De plus, ce jour là, on a pensé faire visiter l'école à ceux qui le désirent.

Le maire précise qu'il y a 11 associations sur PABU et qu'elles étaient toutes présentes à la réunion de préparation.

Il est à noter que ce même jour est organisé également un concours de boules.

L. FREMONT indique que la commission du bulletin s'est réunie le 7 Septembre.

1 -Le prochain bulletin aura la même forme que le précédent.

On y parlera de :

L'ouverture de l'école + un complément sur la rentrée

Des animations à la bibliothèque

Du fleurissement

Du SMITRED

On fera une revue de presse

2 – Il est envisagé aussi la création d'un logo.

Dans le cadre du bulletin, il va être fait appel à la population qui pourra nous donner des idées. Les écoles pourront aussi participer.

3 – En projet, une plaquette de présentation de la commune destinée aux nouveaux arrivants et à tous ceux qui le désirent.

Dès que le logo sera sorti, il demandera à la société NETIALYS de revoir la page d'accueil du site Internet.

A JOUANIGOT fait le point sur la rentrée des classes à l'école **du bourg**.

La rentrée a été sereine. On note une petite baisse des effectifs due à des déménagements non prévus et au fait que 11 élèves sont partis en 6°.

Répartition des élèves :

PS-MS	25	P. VAN WYNSBERGH
GS-CP	21	S. BERTHO
CE1-CE2	10	A. JOUANIGOT
CM1-CM2	15	G. LE BOURDONNEC
TOTAL	71	

La rentrée dans les nouveaux locaux est attendue.

Le maire précise que la date de l'inauguration sera fixée dans la semaine.

Le maire fait part des effectifs à l'école **du Croissant** :

152 présents + **11** petits, inscrits qui doivent arriver en cours d'année.

PS	26
MS-GS	23
GS-CP	25
CE1-CE2	25
CE2-CM1	26
CM1-CM2	27

Des travaux de peinture ont été réalisés pendant l'été. Un système d'alarme centralisé a été installé.

Un pot de rentrée est prévu vendredi prochain à 17 h30 à la mairie.

P. LE ROUX a assisté le 6 septembre en compagnie de **M. ANGER** à la réunion de l'association « Camellia »

Il a été proposé de fleurir les lieux d'intérêt touristique, les sentiers de randonnées ...sur toutes les communes du District. C'est aux communes de répertorier ce qui les intéresse.

L'association souhaite rencontrer les services techniques des communes et peut faire des commandes groupées si on le désire.

5° POINT – VENTE DE LA CLASSE MOBILE DE L'ECOLE DU BOURG

H. COLLOBERT explique que des avis ont paru dans les journaux avec une date butoir : le 23 Août.

On a reçu des coups de téléphone mais pas de réelles propositions.

Une 2° annonce est parue avec indication de prix : 35 000 francs à débattre.

4 clients intéressants se sont manifestés.

Il devient urgent d'enlever cette classe pour pouvoir réaliser les travaux du chemin prévu pour les enfants, pour aller à la cantine.

6° POINT – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN

Le maire explique qu'à l'heure actuelle, une personne fait fonction d'ATSEM à l'école du Croissant, mais ne peut pas être nommée à ce titre car elle ne possède pas le concours requis.

Cette personne remplit parfaitement son rôle c'est pourquoi on a essayé de trouver une solution.

H. COLLOBERT indique que l'effectif de maternelle au Croissant est en augmentation. Il y a actuellement 3 classes et 3 agents : 2 titulaires et 1 non titulaire.

Monsieur le Sous-Préfet nous a demandé de régulariser la situation de l'agent non titulaire.

Pour ce faire, il vous est proposé la création d'un emploi d'Agent d'Entretien à temps non complet (25 heures par semaine)

Accord du Conseil.

G. RICHARD explique que les commissions du District fonctionnent en l'absence du président.

Il a assisté à la réunion de l'ADIT d'où il est ressorti surtout la crainte du chômage dans le bassin d'emploi de LANNION.

J. MEUNIER demande au conseil quelle position elle doit prendre au cours de l'assemblée générale de la Mission Locale.

Le maire répond qu'il fait confiance aux représentants de la commune.

J. MEUNIER aimerait savoir si le District a l'intention de faire quelque chose pour améliorer l'image du camping.

G. RICHARD répond que c'est en discussion pour le moment.

J. KERHERVE demande si les conditions de réservation de la salle de tennis vont être modifiées du fait de l'installation du nouveau panneau dans la salle.

B. HENRY pense que ça ne devrait pas changer.

Y. LE MARREC précise que l'invitation pour la visite de VALLORYS le 22 septembre est réservée aux 2 représentants de la commune.

Le maire propose la date du 22 Octobre, pour la prochaine réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.